

Que faire si je n'ai pas l'assurance du salut?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 79

~ 1689 18.3-4 ~

Puisqu'il est possible d'être héritier du salut sans en posséder l'assurance, le croyant doit travailler à l'affermissement de sa vocation et de son élection afin d'obtenir et de préserver cette assurance. ~ 2 Pierre 1.10

Les raisons pour l'absence d'assurance du salut sont multiples : une compréhension superficielle de l'Évangile, la difficulté à se débarrasser de son incrédulité, le péché rémanent qui me fait douter de l'authenticité de ma conversion, la négligence des moyens de grâce ou tout simplement parce Dieu ne m'a pas donné cette assurance en dépit de tous mes efforts pour l'obtenir. Mais peut-on faire quoi que ce soit pour y remédier? Le prochain paragraphe concerne l'absence d'assurance du salut chez certains croyants et ce qui doit être fait dans une telle situation.

(Par. 3) Cette assurance infaillible n'appartient pas à l'essence de la foi ; aussi un vrai croyant peut-il attendre longtemps et affronter de nombreuses difficultés avant d'y avoir part. Cependant, étant rendu capable par l'Esprit de connaître les dons gratuits que Dieu lui a faits, il peut, sans révélation extraordinaire, par le bon usage des moyens ordinaires, y parvenir. C'est pourquoi il est du devoir de chacun de s'appliquer à affermir son appel et son élection, afin que son cœur soit rempli de paix et de joie dans le Saint-Esprit, d'amour et de reconnaissance pour Dieu, de force et de belle humeur dans les tâches d'obéissance, les fruits mêmes de cette assurance qui est bien loin d'incliner les hommes au relâchement.

La première chose qu'il nous faut comprendre est que *l'assurance du salut n'appartient pas à l'essence de la foi*. Autrement dit, il est possible d'être sauvé et de ne pas en être certain ; tout comme il est possible d'être en santé tout en se croyant malade. Le salut est d'abord *un statut objectif qu'on possède par la foi* et non *un état subjectif qu'on ressent dans son cœur*. Un vrai croyant régénéré peut donc attendre longtemps avant d'y avoir part et même ne jamais y avoir part. Pour développer l'assurance du salut, il faut donc comprendre que l'assurance n'est pas essentielle au salut. Tant qu'on ne réalise pas cela, on risque de se focaliser sur sa propre foi et sur l'absence d'assurance. Cependant, c'est en portant les regards exclusivement sur Christ qu'on triomphe de la lassitude d'une âme découragée (Hé 12.3) et non en regardant à soi-même.

Deuxièmement, il faut savoir qu'il est possible de parvenir à l'assurance du salut « *sans révélation extraordinaire, par le bon usage des moyens ordinaires* ». Contrairement à la doctrine catholique qui prétend que l'assurance du salut n'est possible qu'en recevant une révélation extraordinaire de la part de Dieu, tout croyant peut y parvenir en utilisant simplement et régulièrement les moyens ordinaires par lesquels Dieu communique sa grâce. L'Écriture révèle que Dieu utilise les moyens suivants pour communiquer l'assurance du salut à ses enfants : *la Parole de Dieu* (Rm 15.4, 16.25 ; 1 Tm 4.16), *la prière* (Ps 69.14 ; Mc 9.24 ; Lc 17.5 ; Ep 3.14-19),

le Repas du Seigneur (1 Co 10.16, 11.26-28), *la communion fraternelle* (Rm 1.11-12 ; Ga 6.2 ; 1 Th 5.14-15).

C'est en pratiquant ces choses que l'on s'applique à *affermir son appel et son élection* (2 P 1.10). L'idée n'est pas que l'élection du croyant soit incertaine jusqu'à ce qu'il la rende plus sûre par son obéissance. La vocation et l'élection sont garanties par Dieu même et par Dieu seul. Mais l'assurance qu'on en retire peut augmenter lorsqu'on met en pratique tout ce que « *sa divine puissance nous a donné qui contribue à la vie et à la piété* » (2 P 1.3). Ce n'est pas pour Dieu, mais pour nous-mêmes que nous rendons notre appel et notre élection plus sûrs.

En général, cette assurance ne produit pas le relâchement, mais l'obéissance et la reconnaissance (Tt 2.11-12,14 ; 1 Jn 3.2-3). Il est cependant vrai que certains abusent parfois de la grâce (Rm 6.1-2 ; Ga 5.13) et cela peut expliquer en partie pourquoi le Père, qui est bon et qui sait donner de bonnes choses à ses enfants, refuserait de donner cette assurance à certains afin de les garder près de lui (Hé 12.5-6,10-11).

Jusqu'ici nous avons parlé des cas où le croyant n'a jamais goûté à l'assurance du salut, mais qu'en est-il de ceux qui l'ont perdu ou qui l'on vu diminuer considérablement? Comment comprendre qu'à un certain moment je possédais l'assurance de mon salut et que celle-ci fut ensuite ébranlée? La confession termine la présentation de cette doctrine en soulevant ces cas.

(Par. 4) Chez les vrais croyants, l'assurance du salut peut être ébranlée, diminuée ou temporairement perdue de diverses façons : s'ils négligent de la préserver, ou tombent dans quelque péché particulier qui blesse leur conscience et attriste l'Esprit, s'ils succombent à quelque tentation soudaine ou violente, si Dieu leur retire la lumière de sa face, et même permet que ceux qui le craignent marchent dans les ténèbres et n'aient pas de lumière. Cependant, ils ne sont jamais totalement privés de la semence de Dieu et de la vie de foi, de l'amour de Christ et des frères, d'une sincérité de cœur et de la conscience de leur devoir, grâce auxquels, par l'opération de l'Esprit, cette assurance peut, en temps voulu, être ranimée, et par lesquels, ils sont gardés d'un désespoir total même au milieu de leur perplexité.

Il faut donc savoir que l'assurance du salut n'est pas assurément permanente. S'il est possible d'avoir le salut sans en être sûr, il est également possible de perdre l'assurance sans qu'il soit possible de perdre le salut. Le degré et la durée du doute peuvent varier selon ce qui le cause. Les différentes causes sont *la négligence de la communion avec notre Seigneur* (Cant 5.2-3,6 ; Hé 10.25, 12.15), *des péchés particuliers qui blessent la conscience et attristent l'Esprit* (Ps 32.4 ; 2 Co 2.6-7), *de grandes tentations* (Ps 73.2-3,13-17) ou *lorsque Dieu cache sa face*, que ce soit à cause de notre péché ou pour nous éprouver (Ps 30.8, 102.3 ; Es 8.17).

Cependant, les enfants de Dieu qui ont perdu ou qui n'ont jamais eu l'assurance de leur salut ne sont pas complètement dépourvus des effets de la grâce. La semence de Dieu qui est en eux les préserve dans la foi et l'obéissance (1 Jn 3.9 ; Lc 22.32). Ils sont entourés de l'amour de l'Église et « *ils sont gardés d'un désespoir total même au milieu de leur perplexité* » parce que l'Esprit agit en eux. Terminons en méditant les versets suivants :

²¹ Voici ce que je veux repasser en mon cœur, ce qui me donnera de l'espérance.

²² Les bontés de l'Éternel ne sont pas épuisées, ses compassions ne sont pas à leur terme ; ²³ elles se renouvellent chaque matin. Oh! que ta fidélité est grande!

²⁴ L'Éternel est mon partage, dit mon âme ; c'est pourquoi je veux espérer en

lui. ²⁵ L'Éternel a de la bonté pour qui espère en lui, pour l'âme qui le cherche.
²⁶ Il est bon d'attendre en silence le secours de l'Éternel. [...] ³¹ Car le Seigneur
ne rejette pas à toujours. ³² Mais, lorsqu'il afflige, il a compassion selon sa
grande miséricorde ; ³³ car ce n'est pas volontiers qu'il humilie et qu'il afflige
les enfants des hommes. (Lam 3.21-26,31-33)